



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du Conseil Municipal
du Jeudi 25 Avril 2024

Mandature 2020 / 2026

Affaire n° 1 - Délibération N° 2024-04/014

Élection de deux nouveaux Adjointes au Maire à la suite d'une démission (Articles L.2122-7-2, L.2122-14 et L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

L'an deux mille vingt-quatre et le Jeudi vingt-cinq Avril à dix-huit heures et cinquante-six minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FRANCOIS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bernard PANCREL, Maire.

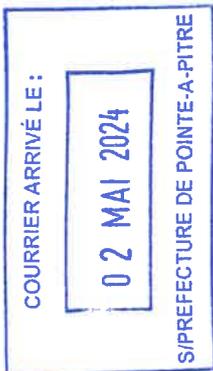
Nombre de Conseillers en exercice : 33			
PRÉSENTS	PROCURATION A	ABSENTS	EXCUSÉS
24	07	02	00

Nombre de Conseillers votants : 31			
------------------------------------	--	--	--

M PANCREL Bernard	Maire	x			
Mme DAIJARDIN Mugnette	1 ^{er} Adjoint	x			
M. PERIAN Jean-Luc	2 ^{ème} Adjoint	x		Démissionnaire	
Mme SENELLIER Sandra	3 ^{ème} Adjoint	x			
M. COPANEL Michael	4 ^{ème} Adjoint	x			
Mme BROSILUS Myriam Lucie	5 ^{ème} Adjoint	x			
M. POININ Olivier	6 ^{ème} Adjoint			M. Michael COPANEL	
Mme LISON Gladys	7 ^{ème} Adjoint	x			
M. VINGADASSAMY Eddy	8 ^{ème} Adjoint	x			
Mme CAMIER Barbara	9 ^{ème} Adjoint	x		Démissionnaire	
M. PARSHAD Alain	Conseiller Municipal	x			
Mme FERLY Lydie	Conseiller Municipal	x			
Mme DIEUPART-RUEL Sonia	Conseiller Municipal	x			
M. SUEDOIS Jean	Conseiller Municipal	x			
M. ABELA Jean-Marie	Conseiller Municipal	x			
M. ALBERT Richard	Conseiller Municipal	x			
M. LORIDON Eddy	Conseiller Municipal				x
Mme LABRY Annick Claude Claire	Conseiller Municipal			M. Eddy VINGADASSAMY	
M. CAPY Marc	Conseiller Municipal			M. Bernard PANCREL	
Mme SEJOR Nelly	Conseiller Municipal	x			
Mme JEANNY-EVARISTE Nataelle	Conseiller Municipal	x			
Mme PHOUDIAH Mélila	Conseiller Municipal	x			
M. LENDO Terry	Conseiller Municipal				x
M. BABOURAM Patrice	Conseiller Municipal	x			
Mme LOSBAR Yvonne	Conseiller Municipal			M. René HIRA	
M. MARY Teddy	Conseiller Municipal	x			
Mme PAVIOT Lydie	Conseiller Municipal			M. Teddy MARY	
M. DUVERGER Maurice	Conseiller Municipal			M. Jean-Marie ABELA	
Mme CAZIMIR Marina	Conseiller Municipal	x			
M. HIRA René	Conseiller Municipal	x			
M. VEYRIER Didier	Conseiller Municipal	x			
Mme SYLVANISE Sophie	Conseiller Municipal	x			
Mme CHIPOTEL Véronique	Conseiller Municipal			M. Didier VEYRIER	

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture, le... **02 MAI 2024**
Et publication ou notification du **02 MAI 2024**

Affichée en Mairie, le **02 MAI 2024**



Le quorum étant atteint, vingt-quatre (24) Conseillers étant présents et sept (07) représentés, le Président déclare la séance ouverte et met le point en discussion.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), Monsieur Michael COPANEL, est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Notons l'arrivée de Monsieur Olivier POININ au début de ce point, le départ de Mesdames Nataelle JEANNY-EVARISTE et Mélila PHOUDIAH après le vote de l'article 2, laissant procuration respectivement à Mesdames Nelly SEJOR et Barbara CAMIER, et celui de Madame Lydie FERLY après le vote de l'article 3.

Le quorum passe alors à vingt-deux (22) présents, huit (08) représentés, trois (03) absents, portant ainsi à trente (30) le nombre de présents ou représentés.

Mandature 2020 / 2026
Affaire n° 1 - Délibération N° 2024-04/014
Élection de deux nouveaux Adjointes au Maire à la suite d'une démission (Articles L.2122-7-2, L.2122-14 et L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Jean-Luc PERIAN de son poste de 2^{ème} Adjoint au Maire et de Madame Barbara CAMIER de son poste de 9^{ème} Adjoint au Maire. Les deux courriers sont datés du 22 Février 2024 et ont été reçus en Mairie le 04 Mars 2024. Ces démissions portent uniquement sur leurs fonctions et délégations de Maire-Adjoint. En effet, Monsieur PERIAN et Madame CAMIER souhaitent conserver leur mandat de Conseillers Municipaux.

Par correspondances en date du 09 Avril 2024, reçues en Mairie le 10 Avril 2024, Monsieur le Préfet de Région a accepté ces deux démissions qui deviennent donc définitives ce même jour. Les arrêtés de délégation de signature des intéressés deviennent également caducs à compter de cette date.

A cet effet, Monsieur le Maire donne connaissance de la réglementation régissant l'élection d'un Adjoint au Maire. L'article L.2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que le poste d'Adjoint au Maire doit être pourvu dans les quinze (15) jours suivant la cessation de fonction, ce délai partant à compter de l'acceptation de la démission par le Préfet.

Par ailleurs, l'article L.2122-7-2 du CGCT, dans sa rédaction issue de la Loi n° 2019-1461 du 27 Décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, a renforcé l'obligation de parité dans les communes de plus de 1 000 habitants. Le 1^{er} alinéa de cet article prévoit que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L.2122-7. Par ailleurs, le dernier alinéa précise que «Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelé à succéder. Le Conseil Municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants».

Pour procéder au remplacement de Monsieur PERIAN et de Madame CAMIER et en application des dispositions de l'article précité, Monsieur le Maire doit recueillir le consentement de l'assemblée quant au fait de pourvoir à ces postes. En outre et en vertu des dispositions combinées des articles L.2122-10 et R.2121-3 du CGCT, l'ordre du tableau des Adjointes est déterminé par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus sur une même liste, par l'ordre de présentation sur la liste, sous réserve du cas où, le Conseil Municipal déciderait que ces nouveaux adjoints occupent dans l'ordre du tableau le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants.

Monsieur le Maire souligne :

- Qu'en cas de vacance d'un poste d'adjoint, tout Conseiller Municipal (sauf le Maire) peut se porter candidat à ce poste, y compris s'il occupe déjà des fonctions d'adjoint ;
- L'obligation de respecter la parité.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de procéder au remplacement de Monsieur Jean-Luc PERIAN et de Madame Barbara CAMIER, par l'élection de deux nouveaux Adjointes au Maire.

Monsieur le Maire rappelle :

- Le nombre d'Adjointes avait été fixé à neuf (9) par le Conseil Municipal le 04 Juillet 2020,
- Les délégations aux différents Adjointes et Conseillers délégués ont ensuite fait l'objet d'un arrêté du Maire, conformément à la réglementation.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- 1) Sur le maintien du nombre d'Adjointes fixé par le Conseil Municipal le 04 Juillet 2020 ;
- 2) Sur le rang des deux nouveaux adjoints, à savoir qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus dont les postes sont devenus vacants (article L.2122-10 du CGCT) ;
- 3) Pour désigner deux nouveaux Adjointes au Maire qui remplaceront en lieu et place les deux Adjointes démissionnaires au sein des commissions «Politiques Éducatives pour l'Enfance, la Jeunesse et l'Insertion», «Politiques Numérique, Développement Durable et Préservation du Patrimoine» et bénéficieront de la même indemnité de fonction.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu la Loi n° 2019-1461 du 27 Décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2122-1, L.2122-2, L.2122-4, L.2122-4-1, L.2122-5 à L.2122-6, L.2122-7-2, L.2122-8, L.2122-10 à L.2122-12, L.2122-14, L.2511-1 et R.2121-3 ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 04 Juillet 2020 fixant à neuf (9) le nombre des Adjointes au Maire ;
Vu l'Arrêté Municipal n° AM/DGS/2020-07/193 en date du 06 Juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Jean-Luc PERIAN, 2^{ème} Adjoint au Maire ;

Vu l'Arrêté Municipal n° AM/DGS/2020-07/200 en date du 06 Juillet 2020 portant délégation de fonction à Madame Barbara CAMIER, 9^{ème} Adjoint au Maire ;

Vu les courriers en date du 09 Avril 2024, reçus en Mairie le 10 Avril 2024, par lesquels Monsieur le Préfet a accepté la démission de Monsieur Jean-Luc PERIAN et de Madame Barbara CAMIER pour leurs fonctions d'Adjointes au Maire de la commune, en précisant que celle-ci prendra effet à réception desdits courriers par les intéressés ;

Considérant la vacance de deux postes d'Adjoint au Maire dont les démissions ont été acceptées à compter du 09 Avril 2024 par Monsieur le Préfet de Région ;

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de Monsieur Jean-Luc PERIAN et de Madame Barbara CAMIER en leur qualité de Maire Adjoint ayant pouvoir de signature pour le compte des commissions en charge des «Politiques Éducatives pour l'Enfance, la Jeunesse et l'Insertion» et des «Politiques Numérique, Développement Durable et Préservation du Patrimoine» ;

Considérant qu'en cas de vacance d'un poste d'Adjoint, tout Conseiller Municipal (sauf le Maire) peut se porter candidat à ce poste, y compris s'il occupe déjà des fonctions d'Adjoint ;

Considérant l'obligation de respecter la parité ;

Monsieur le Maire propose qu'en vertu de l'article L.2122-8 du CGCT et le Conseil Municipal n'ayant pas perdu le tiers de son effectif légal, il soit procédé, sans élections complémentaires préalables, à l'élection de deux adjoints qui occuperont, dans l'ordre du tableau, les rangs numéros 2 et 9 (le même rang que les élus dont les postes sont devenus vacants) ;

Le Conseil Municipal étant majoritairement constitué d'élus de la liste «RESTONS DEBOUT AU LEVANT», élue en 2020, il est proposé pour cette liste la candidature de Monsieur Alain PARSHAD au poste de 2^{ème} Adjoint au Maire et celle de Madame Sonia DIEUPART-RUEL au poste de 9^{ème} Adjoint au Maire ;

Ayant entendu l'exposé de son Rapporteur, Monsieur Jocelyn ELOUIN, Directeur Général des Services ;
Après en avoir délibéré ;

En vertu de l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui prévoit un scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, deux listes se sont présentées :

- **Liste 1** : Mr ABELA Jean-Marie et Mme FERLY Lydie,
- **Liste 2** : Mr PARSHAD Alain et Mme DIEUPART-RUEL Sonia.

Le scrutin s'est déroulé en deux tours. Les résultats obtenus pour chaque liste sont les suivants :

- **1^{er} tour** :
 - **Liste 1** : Mr ABELA Jean-Marie et Mme FERLY Lydie : 14
 - **Liste 2** : Mr PARSHAD Alain et Mme DIEUPART-RUEL Sonia : 14
 - Bulletins nuls : 03

- **2^{ème} tour** :
 - **Liste 1** : Mr ABELA Jean-Marie et Mme FERLY Lydie : 15
 - **Liste 2** : Mr PARSHAD Alain et Mme DIEUPART-RUEL Sonia : 16
 - Bulletin nul : 00



DÉCIDE :

Article 1 : DE MAINTENIR à neuf (9) le nombre des Adjoints au Maire de la Commune de Saint-François.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Article 2 : QUE les nouveaux Adjoints occuperont, dans l'ordre du tableau, les rangs numéros 2 et 9 (même rang que les élus dont les postes sont devenus vacants).

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Article 3 : DE PROCEDER à l'élection, à scrutin secret, des nouveaux Adjoints comme suit :

- a) Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b) Nombre de votants (bulletins déposés) : 31
- c) Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31
- d) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code Électoral) : 00
- e) Nombre de bulletins blancs : 00
- f) Nombre de suffrages exprimés : 31
- g) Majorité absolue : 16

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS DE LA LISTE 2 (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DIEUPART-RUEL Sonia PARSHAD Alain	16	Seize
ABELA Jean-Marie FERLY Lydie	15	Quinze

* Monsieur Alain PARSHAD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2^{ème} Adjoint au Maire, et a été immédiatement installé.

Madame Sonia DIEUPART-RUEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 9^{ème} Adjoint au Maire, et a été immédiatement installée.

Le nouvel ordre des Adjoint est le suivant :

- 1) Madame DAIJARDIN Muguette ;
- 2) Monsieur PARSHAD Alain ;
- 3) Madame SENELLIER Sandra ;
- 4) Monsieur COPANEL Michael ;
- 5) Madame BROSIUS Myriam Lucie ;
- 6) Monsieur POININ Olivier ;
- 7) Madame LISON Gladys ;
- 8) Monsieur VINGADASSAMY Eddy ;
- 9) Madame DIEUPART-RUEL Sonia.

Article 4 : DE DÉSIGNER Monsieur Alain PARSHAD pour siéger dans la Commission «Politiques Éducatives pour l'Enfance, la Jeunesse et l'Insertion», en remplacement de Monsieur Jean-Luc PERIAN.

Il annonce que Monsieur Alain PARSHAD aura une délégation de signature pour les fonctions relatives à l'Éducation, à la Jeunesse et à l'Insertion, notamment pour :

- La politique liée à l'éducation à partir de 4 ans ;
- Le développement et l'accès à l'école, à la carte scolaire ;
- Les politiques d'insertion.

Article 5 : DE DÉSIGNER Madame Sonia DIEUPART-RUEL pour siéger dans la Commission «Politiques Numérique, Développement Durable et Préservation du Patrimoine», en remplacement de Madame Barbara CAMIER.

Il annonce que Madame Sonia DIEUPART-RUEL aura une délégation de signature pour les fonctions relatives à la Préservation du Patrimoine Naturel et à l'Embellissement du territoire, notamment pour :

- Le recensement des sites sensibles et des sites à préserver ;
- Les liens avec les Associations de préservation et de protection du patrimoine et des sites naturels ;
- L'embellissement du territoire.

Article 6 : QUE les nouveaux Adjoint percevront les mêmes indemnités que les Adjoint démissionnaires. Le montant de l'indemnité brute mensuelle sera au taux de 20,07 % de l'indice brut 1027, conformément à la délibération n° 2020-07/012 du Conseil Municipal du 24 Juillet 2020.

Les indemnités attribuées aux autres élus rémunérés restent inchangées.

Article 7 : DE PRENDRE acte de la modification du tableau du Conseil Municipal.

Article 8 : Le Maire, le Directeur Général des Services et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 9 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture, le02 MAI 2024.....
Et publication ou notification
du02 MAI 2024.....

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Bernard PANCREL.



COURRIER ARRIVÉ LE :

02 MAI 2024

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

DÉPARTEMENT
GUADELOUPE

COMMUNE : **SAINT-FRANCOIS**

Communes de 1 000
habitants et plus

ARRONDISSEMENT
POINTE-A-PITRE

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL
(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

Effectif légal du conseil municipal
33

«ACTUALISÉ AU 25 AVRIL 2024»

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Date de mise en place
Maire	M.	PANCREL Bernard	06/09/1962	28/06/2020	04/07/2020
Premier adjoint	Mme	DAJARDIN Muguette	29/04/1958	28/06/2020	04/07/2020
Deuxième Adjoint	M.	PARSHAD Alain	20/04/1949	28/06/2020	25/04/2024
Troisième Adjoint	Mme	SENELIER Sandra	16/09/1974	28/06/2020	04/07/2020
Quatrième Adjoint	M.	COPANEL Michael	23/01/1974	28/06/2020	04/07/2020
Cinquième Adjoint	Mme	BROSIUS Myriam Lucie	23/06/1977	28/06/2020	04/07/2020
Sixième Adjoint	M.	POININ Olivier	08/05/1975	28/06/2020	04/07/2020
Septième Adjoint	Mme	LISON Gladys	22/03/1978	28/06/2020	04/07/2020
Huitième Adjoint	M.	VINGADASSAMY Eddy	05/12/1967	28/06/2020	04/07/2020
Neuvième Adjoint	Mme	DIEUPART-RUEL Sonia	01/10/1958	28/06/2020	25/04/2024
Conseiller Municipal	Mme	FERLY Lydie	12/04/1951	28/06/2020	04/07/2020
Conseiller Municipal	M.	SUEDOIS Jean	21/08/1959	28/06/2020	04/07/2020
Conseiller Municipal	M.	ABELA Jean-Marie	16/09/1063	28/06/2020	04/07/2020
Conseiller Municipal	M.	ALBERT Richard	15/10/1963	28/06/2020	04/07/2020
Conseiller Municipal	M.	LORIDON Eddy	04/11/1964	28/06/2020	04/07/2020
Conseiller Municipal	M.	PERIAN Jean-Luc	11/08/1967	28/06/2020	04/07/2020
Conseiller Municipal	Mme	LABRY Annick Claude Claire	12/08/1968	28/06/2020	04/07/2020
Conseiller Municipal	M.	CAPY Marc	04/09/1969	28/06/2020	04/07/2020
Conseiller Municipal	Mme	SEJOR Nelly	28/09/1983	28/06/2020	04/07/2020
Conseiller Municipal	Mme	CAMIER Barbara	20/09/1986	28/06/2020	04/07/2020
Conseiller Municipal	Mme	JEANNY-EVARISTE Nataelle	13/09/1988	28/06/2020	04/07/2020
Conseiller Municipal	Mme	PHOUDIAH Mélila	02/09/1992	28/06/2020	04/07/2020
Conseiller Municipal	M.	LENDO Terry	08/04/1994	28/06/2020	04/07/2020
Conseiller Municipal	Mme	CHELAMIE ép. LOSBAR Yvanne	24/04/1958	28/06/2020	04/07/2020
Conseiller Municipal	M.	MARY Teddy	26/07/1959	28/06/2020	04/07/2020
Conseiller Municipal	Mme	PAVIOT Lydie	04/09/1965	28/06/2020	04/07/2020
Conseiller Municipal	M.	DUVERGER Maurice	04/09/1972	28/06/2020	04/07/2020
Conseiller Municipal	Mme	CAZIMIR Marina	20/03/1993	28/06/2020	04/07/2020
Conseiller Municipal	M.	VEYRIER Didier	02/07/1957	28/06/2020	04/07/2020
Conseiller Municipal	Mme	PEROUMAL ép. SYLVANISE Sophie	18/09/1967	28/06/2020	04/07/2020
Conseiller Municipal	Mme	RAZIN ép. CHIPOTEL Véronique	02/10/1985	28/06/2020	04/07/2020
Conseiller Municipal	M.	HIRA René	20/09/1969	//	25/02/2021
Conseiller Municipal	M.	BABOURAM Patrice	18/08/1964	//	04/03/2024

Adopté par délibération n° 2024-04/014

en séance du Conseil Municipal du Jeudi 25 Avril 2024

Cachet de la Mairie :



Certifié par le Maire,

A Saint-François, le 25 Avril 2024
Le Maire

Bernard PANCREL.